Commune de MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Plan de zonage n°3/4

Vu pour être annexé à la délibération du 03/09/2020 approuvant les dispositions de la modification simplifiée du PLU. Fait à Neauphlette Le Maire,

> ARRETE LE : 27/09/2016 APPROUVE LE : 24/03/2017 MODIFICATION SIMPLIFIEE LE: 03/09/2020

urbanisme Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

1:2 000

Légende					
	Bâtiment identifié au titre du changement de destination (Article L151-11,2d du Code de l'Urbanisme)				
	Eléments du patrimoine bâti protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme				
	Eléments du patrimoine naturel protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme				
1	Emplacement réservé				
000	Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme				
	Secteurs faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation				
000	Secteur sur lequel s'applique l'article L151-45,5d du Code de l'Urbanisme interdisant les constructions pour une durée de 5 ans à compter de l'approbation du PLU et dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global				
•••••	Identification des continuités douces au titre de l'article				

L151-38 du Code de l'Urbanisme Bande d'implantation (30 mètres maximum depuis la voie publique) Secteurs soumis à des effets graves (soit dans un rayon de 270 mètres à partir du stockage d'engrais) Secteurs soumis à des effets irréversibles (soit au-delà d'un rayon de 595 mètres à partir du stockage d'engrais) Secteurs soumis à des effets indirects (soit au-delà d'un rayon de 1185 mètres à partir du stockage d'engrais)

U : Zone urbaine Ue : Secteur urbain économique 1AU : Zone à urbaniser à court terme A : Zone agricole Ap : Secteur agricole protégé N : Zone naturelle

NI : Secteur naturel de loisirs

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1170 m ²	Réalisation des aménagements ludiques et paysagers	Commune
ER n°2	892 m ²	Création d'une continuité douce	Commune
ER n°3	161 m ²	Renforcement et recalibrage de la RD 110	CD 78

Eléments du patrin	éments du patrimoine bâti et naturel identifiés :			
1: Mairie				
2: Eglise				
3: Bâti ancien de la	Couarde			
4: Ancien corps de	ferme			
5: Lavoir				
1: Bois				
2: Haie				
3: Mare / étang				
4: Rû				
5: Fossé				
6: Parc et jardin				

